



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 2 juillet 2014

Monsieur Frédéric Dubé  
Direction du bureau des hydrocarbures  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-422  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Mandat sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent***

**Questions complémentaires du 2 juillet 2014 (DQ26, n<sup>os</sup> 6 à 8)**

---

Monsieur,

La commission d'enquête, chargée de l'étude du dossier en référence, vous soumet les questions complémentaires suivantes dont les réponses sont attendues pour le 4 juillet, à 17 heures compte tenu du peu de temps dont dispose la commission pour ses travaux :

**Question 6**

Lors des audiences publiques à Saint-Hyacinthe, le 2 juin 2014, M. Michael Binnion, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, a fait référence à un taux de redevances de 3% auquel pourraient avoir droit certains propriétaires québécois dans le cas où les ressources naturelles situées sous leur propriété seraient exploitées.

Pourriez-vous nous expliquer à quelle situation M. Binnion faisait référence et nous indiquer si cette situation pourrait s'appliquer dans le cas de l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, et sous quelles conditions ?

**Question 7**

L'information relative aux puits forés de 2006 à 2010 dans le cadre de la recherche des gaz de schiste montre des discordances selon les études de l'évaluation environnementale stratégique et l'information présentée à la commission durant l'audience publique. La figure 2.3 de l'étude P-1a et la figure 1 de l'étude E2-1 concordent quant à l'emplacement des puits fracturés. Les puits y sont numérotés de 1 à 29 dans le premier cas, de A250 à A287 dans le second. On ne retrouve pas les nos A285 et A287 dans les tableaux de l'étude S2-1b ou de DB 59. Par ailleurs, dans sa présentation du 31 mars 2014, M. Robert Thériault a produit une carte sur laquelle s'ajoute un site fracturé et avec au moins une différence dans la numérotation des

puits (inversion des numéros 26 et 29, DB2, p. 17). M. Thériault a également mentionné que dix-huit puits avaient été fracturés, soit 12 puits verticaux et 6 puits horizontaux (M. Robert Thériault, DT1, p. 23), alors que l'étude P-1a fait état de 18 puits fracturés, dont 11 avec des drains horizontaux (P-1a, p. 12).

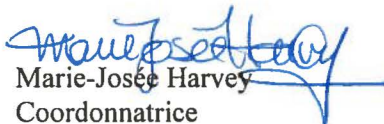
Le MERN pourrait-il produire une description et une carte à jour des 29 puits forés de 2006 à 2010, précisant celui qui n'a pas été complété, illustrant les sites où plus d'un puits auraient été fracturés en distinguant les puits horizontaux des verticaux et enfin mettre à jour, s'il y a lieu, les derniers tableaux déposés dans DB59 ?

### Question 8

Le document DB59 présente un tableau des émissions fugitives, puis un tableau des dates d'inspection. Le premier présente des mesures d'émissions à plusieurs dates qui ne correspondent pas à une date d'inspection. Plus spécifiquement, des données d'émissions fugitives sont présentées pour au moins 11 puits à des dates postérieures à la dernière inspection réalisée (puits A252, A254, A259, A261, A265, A266, A267, A276, A277, A283, A286). Veuillez expliquer.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice